

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DU 22 JUIN 1990

DECRET N° 90-334 /MTSS.DGFP.DGPCE.
SAV.

Portant promotion au titre de l'année 1989 de certains Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Impôts) .-

LE PREMIER MINISTRE,

/ I S A S : (//u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(//u la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(//u le décret n° 62/130/MF. du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(//u le décret n° 62/197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(//u le décret n° 62/198/FP. du 5 Juillet 1962 relative à la nomination et révocation des Fonctionnaires de la catégorie A I ;
(//u le décret n° 62/426/FP.PC. du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;
(//u le décret n° 65/170/FP.BE. du 25 Juin 1962 réglant l'avancement des Fonctionnaires ;
(//u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le Tableau hiérarchique des Cadres de la Catégorie A des Services Administratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62/426/FP.PC. du 29 Décembre 1962 ;
(//u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(//u le décret n° 89/631 du 7 Août 1989 portant nomination du Premier Ministre ;
(//u le décret n° 89/633 du 12 Août 1989 portant nomination du Gouvernement ;
(//u le décret n° 89/640 du 31 Août 1989 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(//u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(//u le décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;
(//u l'arrêté n° 2087/FP. du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
(//u le décret n° 90-333 /MTSS.DGFP.DGPCE.SAV. portant inscription au Tableau d'avancement au titre de l'année 1989 de certains Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (SAF-Impôts) ;

/ I) E C R E T

.../...

- 2/-

ARTICLE 1er. Les Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Impôts) dont les noms suivent, sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1989.

I. - INSPECTEURS DES IMPOTS

au 2ème échelon, indice 890

- GELAIR DE BALTHAZAR Guy-Joël pour compter du 23/04/1989 à Brazzaville
- Christophe-Léandre ville
- NKOUNKOU-NZONZI Célestin, pour compter du 23/04/1989 à Brazzaville
- TOMBE Jean-Claude, pour compter du 23/04/1989 à Pointe-Noire
- au 3ème échelon, indice 1010

- MABIALA née MOUNDELE Thérèse, pour compter du 23/12/1989 à Nkayi
- MBEMBA Marcel, pour compter du 22/04/1989 à Brazzaville
- NKABA Joseph, pour compter du 28/08/1989 à Brazzaville
- au 4ème échelon indice : 1110

- BAZEBIDIA Antoinette, pour compter du 16/02/1989 à Brazzaville
- MAVOUNGOU-MAKAYA Jean-Baptiste, pour compter du 10/03/1989 à Brazzaville
- MAVOUNGOU Athanase, pour compter du 08/09/1989 à Brazzaville
- MABIALA-DONGUI Philémon, pour compter du 06/10/1989 à Pointe-Noire
- au 5ème échelon, indice 1190

- OKANA Samuel, pour compter du 16/09/1989 à Brazzaville
- au 6ème échelon, indice 1300

- GOMAT Olivier, pour compter du 1er/06/1989 à Pointe-Noire
- Blanchard
- LOUYA Honorine, pour compter du 15/05/1989 à Pointe-Noire
- MABIALA Alphonse, pour compter du 17/03/1989 à Brazzaville
- FÉRET-ONDON, pour compter du 13/07/1989 à Brazzaville

II. - INSPECTEURS PRINCIPAUX

au 2ème échelon, indice 1.680

- KIMBOUALA Narcisse, pour compter du 1er/01/1989 à Brazzaville
- KOUBEMBA Azarias, pour compter du 22/01/1989 à Brazzaville
- MALEKAT Jean-Luc, pour compter du 22/04/1989 à Brazzaville
- MIAMBANZILA Michel, pour compter du 20/09/1989 à Pointe-Noire

INSPECTEURS PRINCIPAUX (SUITE)

au 4ème échelon indice 1950

- POATY Alphonse, pour compter du 11/06/1989 à Brazzaville

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions du décret 80/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 22 JUIN 1990

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail et
de la Sécurité Sociale
par intérim,

Alphonse NZOUNGOU.-

Alphonse Souchlaty POATY.-

/➔MPLIATIONS :

- JORPC	3
- SGG/BC	2
- DGFP/DGPCE	3
- MFB/DAE	3
- DGB/SOLDE	3
- DCF	2
- DGI	3
- DAG/SP (IMPOTS)	3
- INTERESSES	42
- DOSSIERS	42
- ARCHIVES	2.-